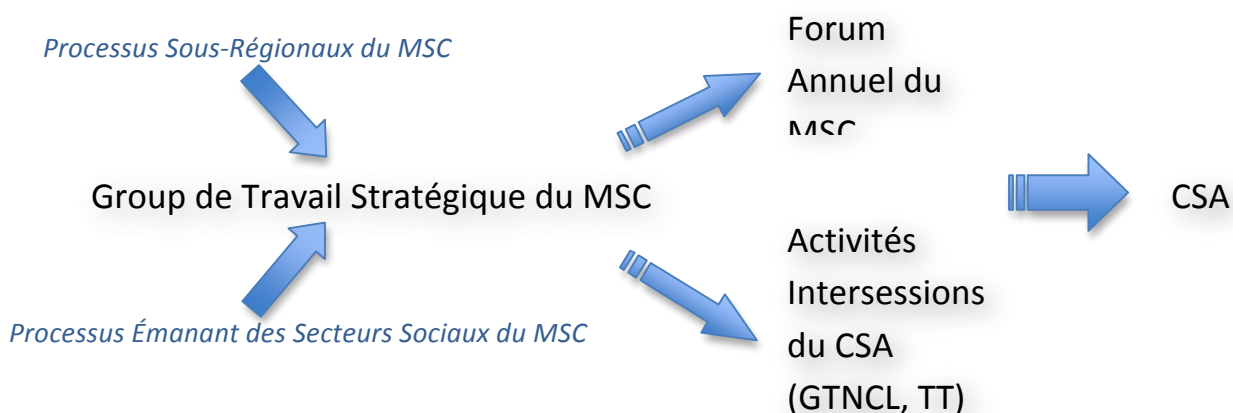


Guide pratique pour la participation de la société civile au Forum du MSC et à la 39^e Session du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale

Ce guide a été élaboré pour faciliter la participation des organisations de la société civile au Forum annuel du Mécanisme de la société civile (MSC) et à la 39^e Session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

Pour des informations complémentaires et un aperçu détaillé de la dynamique et du fonctionnement interne du CSA et du MSC, reportez vous à la brochure: «**CSA et MSC: Un Guide pour la société civile**» disponible à l'adresse: http://www.csm4cfs.org/files/Pagine/1/csm_cfsguide_finalapr2012.pdf



le rôle du MSC dans la facilitation de la participation de la société civile aux travaux du CSA

Le Mécanisme international de la société civile pour la sécurité alimentaire et la nutrition (MSC) a pour but de faciliter la participation des organisations de la société civile (OSC) aux travaux du CSA, y compris par le biais de contributions aux débats et aux négociations ainsi qu'aux prises de décision. Le MSC fournit un espace de dialogue entre un large éventail d'acteurs de la société civile, au sein duquel les différentes positions peuvent être exprimées et débattues. Le MSC permet aux positions communes d'être présentées au CSA, où elles influencent des décisions. S'il n'y a pas consensus sur une position, tout l'éventail des différentes positions est versé aux débats.

Pour cela le MSC :

- diffuse et partage largement l'information sur les travaux du CSA et organise des consultations de la société civile sur les questions stratégiques et les politiques abordées par le CSA,
- facilite le développement et la communication des positions politiques, des stratégies communes et des actions de plaidoyer communes
- facilite l'identification de porte-parole des OSC lors des réunions intersessions et des sessions plénières du CSA
- facilite la participation d'un large éventail d'OSC aux événements et processus du CSA, tout en garantissant un équilibre entre les groupes sociaux de la société civile, les sous-régions et entre les genres.
- donne la priorité aux voix des populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (par exemple les petits paysans, les pêcheurs, les éleveurs, les peuples autochtones, les précaires urbains, les migrants, les travailleurs agricoles, etc.)

Le MSC est un mécanisme de facilitation **et ne vise en aucun cas à représenter les points de vue des OSC au nom du MSC**. Le MSC apporte son soutien aux OSC afin que celles-ci puissent travailler ensemble et développer des positions communes - si elles choisissent de le faire - et ensuite de communiquer ces positions en leur nom propre.

En prélude à la session annuelle du CSA ...

Activités intersessions du MSC

Groupes de travail stratégiques du MSC (GTS)

Les Groupes de travail stratégiques du MSC ont été créés afin de permettre la consultation des membres du MSC, la promotion du dialogue et la contribution d'une diversité de points de vue émanant des OSC aux travaux du CSA. Les fonctions des groupes de travail stratégiques du MSC sont les suivantes:

- **Améliorer la circulation de documents de référence** et d'informations **pertinentes** sur les thématiques ainsi que sur les processus associés au sein du CSA
- Offrir un **espace de dialogue et d'échange de points de vue** entre les différentes OSC sur les questions débattues par le CSA au sein des Equipes Spéciales (TT) et des Groupes de travail à composition non limitée (GTCNL)
- Fournir un espace permettant aux OSC de **développer** des positions de la société civile **cohérentes et bien argumentées**

- **Fournir des contributions et informations de fond** aux membres de la société civile dans les groupes de travail GTCNL et les TT.
- **D'identifier les participants de la société civile** dans les GTCNL, les TT et les Tables rondes du CSA.

Les Groupes de travail stratégiques (GTS) sont ouverts à tous les membres du Mécanisme de la société civile et ont pour objectif de recevoir des contributions aux débats et travaux de la part de l'ensemble des membres du MSC ainsi que de la part des secteurs sociaux du MSC et des processus de coordination sous-régionaux, animés par des membres du Comité de coordination du MSC.

Une fois les contributions reçues via ces canaux, elles sont ensuite rassemblées et synthétisées dans des positions communes des OSC, validées par les groupes de travail du MSC puis utilisées pendant les activités intersessions du CSA, comme par exemple dans les processus des Groupes de travail à composition non limitée (GTCNL) et les Equipes spéciales (TT).

Le but étant d'informer, d'orienter et d'influencer les débats du CSA ainsi que les documents finaux produits par le CSA (vous trouverez plus loin dans ce document des informations détaillées sur les activités intersessions du CSA).

Préalablement à chaque réunion des GTCNL du CSA, des réunion des TT, des réunion conjointes du Bureau et du Groupe consultatif ainsi que des Sessions plénières extraordinaires, le MSC organise une réunion préparatoire (1 ou 2 jours selon la complexité du sujet) afin de développer plus en détail des positions communes de la société civile, des stratégies de plaidoyer et identifier des porte-parole qui porteront les positions dans les débats. L'organisation des réunions préparatoires dépend de la disponibilité de financements.

Les messages politiques développées par les Groupes de travail stratégiques sont ensuite présentés lors du Forum annuel du MSC en vue d'être complétés, finalisés et approuvés avant d'être présentés en plénière du CSA lors de la Session annuelle. De par leur action conjointe, les Groupes de travail stratégiques influencent les processus intersessions du CSA. Il est avéré que les positions communes des OSC qui sortent du Forum du MSC ont un grand impact sur les résultats de la session plénière du CSA.

- Préparation des sessions plénières du CSA

Les Groupes de travail stratégiques jouent un rôle important dans la période précédant les sessions plénières du CSA de par le fait qu'ils facilitent une large gamme d'apports de la société civile aux débats politiques.

Bien que les groupes de travail stratégiques sont actifs toute l'année, ceux travaillant sur une thématique directement en lien avec l'ordre du jour de la prochaine Session plénière du CSA et des Tables rondes sur les politiques sont particulièrement actifs dans les mois précédant Octobre, afin de faciliter les contributions des OSC à l'élaboration de "boîtes de décision" et de documents de référence pour les tables rondes.

Dans le cadre du Forum du MSC, la société civile reçoit une copie de chacun des avant-projets de boîtes de décision, y compris les contributions des différentes parties de la société civile. Les développements ultérieurs de ces positions seront élaborés, finalisés et approuvés.

Qu'appelle-t-on des "Boîtes de Décision" ?

Les "Boîtes de décision" regroupent les questions et sujets qui seront portées à l'attention du CSA pour chacune des tables rondes sur les politiques ou pour chaque point à l'ordre du jour. Elles sont synthétisées et rédigées avant les sessions plénières annuelles du CSA par une "équipe spéciale" avec la pleine participation de la société civile.

Pour plus d'informations sur les méthodes de travail des groupes de travail stratégiques ainsi que la liste des groupes de travail actifs, voir: http://www.csm4cfs.org/policy_working_groups-6/

Activités intersessions du CSA

Suite à la réforme du CSA, plus d'importance a été accordée aux activités intersessions dans la période précédant les réunions ainsi qu'en préparation des Sessions plénières annuelles - qui ont lieu en Octobre de chaque année.

Au cours de chaque séance plénière, les membres du comité conviennent des priorités politiques pour l'année à venir et délèguent des tâches à l'organe exécutif, le Bureau.

C'est durant cette période intersessions que le gros du travail préparatoire est mené par les différents mécanismes du CSA (voir ci-dessous) afin de renforcer les liens entre les différentes parties prenantes aux différents niveaux et afin de garantir que le travail du CSA s'oriente à la réalité sur le terrain.

Les préparatifs intersessions dirigés par le CSA comprennent:

Groupes de travail à composition non limitée (GTCNL)

- L'adhésion est ouverte à tous les membres du CSA et leur action est pilotée par le Bureau du CSA. Les GTCNL sont formés à la demande du Bureau, pour rassembler diverses parties prenantes et mener à bien un processus en vue de négocier sur une question de politique du CSA pendant la période intersessions. Parmi les exemples de GTCNL on peut citer: les Directives volontaires pour la tenure foncière, le Cadre stratégique mondial, l'élaboration de Directives pour des investissements agricoles responsables, etc. Le résultat de ce processus est présenté à la Session plénière annuelle, pour examen et approbation.

Équipes Spéciales (TT)

- Les équipes spéciales sont constituées pour répondre à un objectif à court terme et sont composées de moins de personnes que les groupes de travail standard. Le plus souvent, les équipes spéciales sont mises en place pour démarrer la rédaction de documents de référence pour les Tables

rondes thématiques et les Boîtes de décision, avant-projets qui sont ensuite présentés à la Session Plénière annuelle pour discussion et validation.

Réunions du Bureau et du Groupe consultatif

○ Le Bureau, en tant qu'organe exécutif du CSA est composé de représentants des 12 pays membres, ainsi que d'un président. Le Groupe consultatif est composé de représentants des organes des Nations Unies, de la société civile, du secteur privé, des organismes internationaux de recherche et des institutions financières internationales. Son mandat est d'aider le Bureau à faire avancer les objectifs du CSA et d'apporter son soutien aux échanges bidirectionnels entre les différentes parties prenantes. Les réunions ont lieu environ toutes les 6 à 8 semaines.

Les Séances plénières extraordinaires

○ Dans certains cas, le CSA peut convoquer une "session extraordinaire" en dehors de la Session plénière qui se tient habituellement en Octobre. Ce fut le cas récemment avec la 38^e session extraordinaire du CSA, convoquée dans le but d'adopter les Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure foncière.

Séances d'information ad-hoc

○ Pendant la période intersessions, diverses séances d'information sont organisées au siège de la FAO afin de tenir les membres du CSA et les participants informés sur l'état des travaux en cours et la progression des processus de définition de politiques.

Participer au Forum annuel de la société civile

LE FORUM ANNUEL, C'EST QUOI ?

En préparation de la Session plénière annuelle du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le MSC organise un Forum de deux jours pour **aider à l'élaboration et l'adoption de positions communes de la société civile et définir des stratégies de plaidoyer par rapport à l'ordre du jour du CSA**. Le Forum est un espace où les OSC peuvent finaliser les positions qu'elles ont développées au sein des groupes de travail du MSC pendant le processus intersessions. Le Forum du MSC est ouvert à tous les participants de la société civile travaillant dans le domaine de la sécurité alimentaire et la nutrition. L'accent est mis sur la participation large et inclusive de représentants des mouvements sociaux, afin de leur donner les moyens d'influencer efficacement les messages portés devant le CSA ainsi que, au final, les résultats des délibérations du CSA.

Le Forum du MSC se veut aussi un espace où les membres du Comité de coordination peuvent rendre des comptes à l'ensemble des membres du MSC.

Le travail du forum se fait dans deux espaces: assemblées plénières et groupes de travail:

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Les séances plénières forment le cadre général du Forum, en proposant une introduction générale aux méthodes de travail du MSC et du CSA et un examen approfondi des thématiques et politiques qui seront abordées lors de la session du CSA ainsi que les enjeux associés. Après que les participants se soient réunis en ateliers et groupes de travail thématiques, ils se retrouvent à nouveau en plénière pour faire le compte-rendu de leurs travaux, débattre et valider les positions communes des OSC ainsi que les stratégies de plaidoyer. S'il y a des questions ou des contributions émanant du groupe, elles peuvent et doivent être rapportées lors de la session plénière où se fait le compte-rendu.

SOUS-GROUPES ET ATELIERS DE TRAVAIL

Compte tenu du nombre de questions à l'ordre du jour du CSA et du temps limité dont nous disposons pour finaliser et approuver les messages de la société civile, la formation de sous-groupes de travail parallèles permet aux participants de concentrer leur temps et leur expertise sur un sujet précis, tout en offrant la possibilité de couvrir plus de sujets au cours des 2 jours du Forum.

APPROBATION DES POSITIONS POLITIQUES COMMUNES

Le Forum du MSC est une opportunité unique en son genre pour les organisations de la société civile du monde entier de se retrouver afin de discuter des questions stratégiques en cours de négociation au CSA et de valider, en tant que groupe, les messages politiques sortant du Forum.

Partout où cela est possible, le MSC facilite et encourage l'élaboration de positions communes de la part des OSC. Il tient compte des avis divergents et a l'obligation, de par son mandat, de rendre compte des positions divergentes quand un consensus n'a pas été atteint.

LE MSC NE PREND PAS POSITION EN TANT QUE TEL.

Etant donné que le MSC est un mécanisme de facilitation, **il n'existe pas de "Prise de Position du MSC"**. Le MSC apporte son soutien aux OSC afin que celles-ci puissent parler en leur nom propre. Il insiste sur le fait que les positions politiques doivent demeurer la propriété des OSC et doivent être communiquées au nom des OSC qui les ont développées.

IDENTIFICATION DES PORTE-PAROLE DES OSC

Les tours de parole alloués à la société civile pour chaque session du CSA sont décidés lors du Forum du MSC dans le cadre des sous-groupes de travail. La priorité est accordée aux porte-parole des mouvements sociaux qui se sont activement impliqués dans le processus intersessions et qui sont en mesure de formuler des recommandations étayées par des expériences vécues sur le terrain et des éléments factuels.

Participer au Comité de la sécurité alimentaire mondiale

LA PLÉNIÈRE DU CSA, QU'EST-CE QUE C'EST?

Les sessions plénières mondiales du CSA se déroulent chaque année en Octobre, dans le cadre de la Journée mondiale de l'alimentation. L'assemblée plénière est l'organe central de prise de décision, de débat et de convergence entre toutes les parties prenantes au niveau mondial. Pour plus d'informations sur le mode d'organisation de la Plénière du CSA reportez vous à la page 31 du Guide du CSA/MSC:

http://www.csm4cfs.org/files/Pagine/1/csm_cfsguide_finalapr2012.pdf

PRÉPARATION

Au cours de la période intersessions, un important travail préparatoire est réalisé en prévision de la Session annuelle du CSA. Le Bureau, avec l'appui du Groupe consultatif et le Secrétariat du CSA déterminent l'ordre du jour annuel pour le CSA. (Reportez-vous à la section ci-dessus sur les "activités intersessions").

RÉUNION PRÉPARATOIRES / BILAN POUR LES OSC

Pendant toute la durée de la semaine de session du CSA, les OSC se voient attribuer une "salle de la société civile" (l'emplacement de ce lieu varie), dans laquelle les participants se réunissent deux fois par jour, le matin pour préparer les activités de la journée et le soir pour faire un bilan du jour (le planning des réunions peut varier selon les jours).

Des interprètes seront disponibles pour la plupart des réunions préparatoires / bilan, sauf s'ils sont déjà mobilisés pour des événements parallèles.

PORTE-PAROLE DES OSC

Pendant toute la durée de la semaine de session du CSA, les organisations de la société civile se voient accorder 5 tours de parole par session. Au cours du Forum du MSC, avec l'appui des groupes de travail stratégiques, ces tours de parole sont identifiés pour chaque point à l'ordre du jour/ session, puis communiqués en amont de la session au Président de la session du CSA.

L'espace de parole ouvert par ces 5 créneaux doit servir à communiquer les positions communes élaborées par les OSC à travers le MSC. Les participants de la société civile au sein du CSA sont priés de respecter la priorité - établie par le CSA - accordée à la communication des positions communes facilitées par le MSC.

Le CSA reconnaît que ces positions communes ont un niveau élevé de légitimité étant donné qu'elles sont le résultat d'un processus impliquant un large éventail d'OSC / ONG, en particulier des mouvements sociaux et des organisations populaires qui représentent les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Quand les porte-parole prennent la parole, il est conseillé de préciser clairement au nom de quelle organisation la position est communiquée et de faire des interventions aussi concises et précises que possible.

MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Le MSC a élaboré des directives pour aider au développement et à l'organisation de manifestations parallèles des OSC lors de la Session Plénière du CSA.

Une fois que le MSC est informé du nombre de manifestations parallèles allouées à la société civile, le MSC se charge de lancer un appel, de rassembler les propositions et de les soumettre au CSA afin de garantir que le maximum possible d'OSC puissent participer à l'événement et éviter le télescopage d'événements similaires.

Sur demande, le Secrétariat du MSC peut se charger d'organiser l'interprétation pour les manifestations parallèles des OSC tout au long de la semaine.

Pour des informations plus détaillées, rendez-vous ici:

http://www.csm4cfs.org/files/Pagine/24/csm_guidelines_cfs_side_events_110819.pdf

MÉDIAS

Pendant les sessions plénières du CSA et les autres activités intersessions, de nombreuses organisations de la société civile (OSC) travaillent en collaboration avec les médias afin de donner une meilleure visibilité à leurs positions. L'objectif principal du MSC en tant que structure facilitante est de s'assurer que le travail médiatique individuel des OSC soutient, au lieu de le saper, les positions politiques communes et les messages médiatiques collectifs, afin de contribuer à renforcer la voix des mouvements sociaux dans les médias. Pour ce faire, le MSC a développé un projet de directives régissant le travail médiatique lors des sessions plénières annuelles et les périodes d'intersessions.

GROUPE DE TRAVAIL MÉDIATIQUE

Un groupe de travail médiatique est en cours de constitution afin de superviser la réalisation de ces objectifs. Ce groupe de travail sera facilité par le Secrétariat du MSC et sera composé de personnes travaillant sur les politiques ainsi que d'autres personnes travaillant dans le domaine des médias.

Sur la base de ces directives, le Groupe de travail médiatique du MSC doit :

- Favoriser la cohérence entre les messages médiatiques individuels des OSC et les prises de position communes à toutes les OSC - et donc renforcer la cohérence entre les OSC dans la définition des messages à exprimer
- Promouvoir un travail médiatique des OSC qui soit compatible avec les principes et les méthodes de travail du MSC ainsi qu'avec les lignes directrices convenues pour le travail médiatique au sein du MSC
- En particulier, veiller à ce que les mouvements sociaux soient fortement visibles dans toutes les initiatives médiatiques
- Cibler les principaux médias du monde entier - en particulier dans un certain nombre de pays en développement clés
- Maintenir l'indépendance des gouvernements et des organisations internationales et leur capacité à critiquer les carences des questions de politique

Pour plus d'informations reportez-vous ici :

http://www.csm4cfs.org/files/Pagine/24/guidelines_on_media_work_050412_en.pdf